Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Marché public à procédure adaptée
(articles R2123-1 à 3 du Code de la Commande Publique)

Bordereau des Prix (BP)

dreal-map-2026-bruit-RN532

Objet du marché

AMO Isolations de façade RN532 – Alixan

Date limite de remise des offres

Voir document AE-RC-CCAP

Chaque prix comprend la rémunération de tous les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Le prix relatif à une réunion comprend la rémunération de tous les frais afférents à la présence du titulaire à la demi-journée sur les lieux de la prestation.

Les prix indiqués ci-après rémunèrent l'ensemble des prestations indiquées dans le cadre du cahier des charges sans que celles-ci ne soient exhaustivement listées dans la définition du prix.

N° DE PRIX	DÉFINITION DES PRIX	PRIX EN € HT et EN CHIFFRES
1	**Étude in-situ et détermination des prescriptions** Ce prix rémunère notamment à l'unité : • la prise de contact avec le riverain concerné et la prise de rendez-vous ; • la réalisation de l'ensemble des mesures nécessaires sur l'ensemble des étages du logement concerné permettant de vérifier le niveau d'isolation acoustique en place ; • la rédaction du procès verbal d'intervention et diagnostic ; • la détermination des travaux techniques nécessaires à la résorption du PNB (y compris travaux annexes) ; • le chiffrage de l'ensemble des travaux (y compris annexes) nécessaires ; • le rédaction d'un rapport par logement regroupant les prescriptions techniques de travaux nécessaires à la consultation des entreprises par le propriétaire concerné. conformément aux prescriptions de l'article 6.1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). • la rédaction des livrables en version initiale reprenant l'ensemble des analyses, les études complémentaires et préconisations, ainsi que l'ensemble des reprises permettant d'aboutir aux livrables finaux. ***L'unité*** *(en lettres) :* …….....…	…… …….

N° DE PRIX	DÉFINITION DES PRIX	PRIX EN € HT et EN CHIFFRES
2	**Assistance à l'élaboration des conventions et autorisations** Ce prix rémunère notamment à l'unité : • l'analyse technique des offres des entreprises • les moyens et temps nécessaire à l'élaboration, validation et signature de la convention avec le propriétaire concerné (y compris l'ensemble des itérations) • les moyens et temps nécessaire à l'élaboration des demandes d'autorisations (DP, certifications, agréments) éventuellement nécessaires pour le propriétaire préalablement au démarrage des travaux. conformément aux prescriptions de l'article 6.2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Ce prix comprend notamment : • la réalisation de la convention entre le RMO et le propriétaire concerné • la complétude des documents nécessaires à l'obtention des autorisations et l'élaboration des annexes nécessaires ***L'unité*** *(en lettres) :* …….....	
3	**Contrôle des travaux effectués** Ce prix rémunère notamment à l'unité : • la prise de rendez-vous avec le propriétaire concerné suite à sollicitation • le contrôle des travaux effectués • les tests de conformité technique des performances acoustiques et des travaux connexes • l'identification des causes de non-atteinte des objectifs le cas échéant, et détermination des prestations techniques correctives	

N° DE PRIX	DÉFINITION DES PRIX	PRIX EN € HT et EN CHIFFRES
	conformément aux prescriptions de l'article 6.3 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Ce prix comprend notamment : • la rédaction du procès verbal de réception ***L'unité*** *(en lettres) :* …….....	…… ……